



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 23 septembre 2021 à la maison communale à 20 heures.

Le 15 septembre 2021.

La Directrice générale,
B.MAHY



Le Bourgmestre
J.M. DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Démission conseiller CPAS – Mannino Vito.
2. Renouvellement des GRD Electricité et Gaz – appels à candidature.
3. Convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.
4. Convention de collecte textile pour Oxfam-Solidarité – renouvellement.
5. Rénovation rue Louis Maréchal – phase 2 – CSC modifié – approbation projet par la tutelle.
6. Budget de la FE Bergilers – exercice 2022.
7. Budget de la FE Oreye – exercice 2022.
8. Budget de la FE Otrange – exercice 2022.
9. Budget de la FE Grandville – exercice 2022.
10. Taxe sur les déchets ménagers – taxe forfaitaire et service minimum.
11. Vérification de l'encaisse du receveur régional au 30 juin 2021.
12. Compte communal 2020 – communication de l'approbation par la tutelle.
13. Enodia - Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre.
14. IMIO – Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre.
15. Ratifications arrêtés de police.

HUIS-CLOS :

16. Ratifications institutrices primaires temporaires.
17. Ratification maître d'éducation physique et psychomotricité temporaire.
18. Ratification maîtresse de morale temporaire.

19. Ratification maîtresse de religion catholique temporaire.
20. Ratification maîtresse de philosophie et citoyenneté temporaire.
21. Ratification maîtresse de religion islamique temporaire.
22. Mise en disponibilité pour cause de maladie – institutrice maternelle.
23. Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée – maîtresse de philosophie et de citoyenneté.